

Numéro	CFVU/2025-11-18/03
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	01-12-2025
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	09/12/2025
Date de transmission au Recteur	09/12/2025

Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 18 novembre 2025 portant avis sur les dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2026-2027

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6 et L. 712-6-1 ;

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;

Vu le décret du 18 mai 2018 relatif à la procédure de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur les dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2026-2027 ci-après annexées.

Délibération CFVU/2025-11-18/03	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	36
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	36
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 24 novembre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

NOTE

Dates de campagne de candidatures, Dates limites d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2026-2027

Procédure de candidature

Sous réserve de dispositions particulières, toute inscription à l'université est subordonnée à une procédure de candidature en ligne, nécessitant le dépôt d'un dossier dans la formation souhaitée par le candidat et conformément aux modalités figurant sur le site de l'université.

Tout dossier incomplet, ou déposé après les échéances calendaires de la formation, sera rejeté et classé sans suite.

o **Procédure de dépôt des candidatures en Licence 1^e année (L1)**

Dans le cadre d'une première candidature et inscription ou d'une réorientation en première année de licence, la procédure de préinscription est exclusivement formulée sur :

- **Parcoursup**, portail national : pour les étudiants titulaires d'un bac français (ou diplôme de niveau équivalent) de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen* et de la Confédération Suisse.
- **Elèves de CPGE** : pour les inscriptions cumulatives non diplômantes prises à Paris 1 en plus de l'inscription principale prise dans un lycée (convention CPGE) :
<https://www.pantheonsorbonne.fr/inscription/premiere-inscription>

▪ **Etudiants internationaux :**

via un dossier de Demande d'Admission Préalable (DAP) Blanc à déposer à l'ambassade de France pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger non-signataire de la convention Études en France.

via un dossier de Demande d'Admission Préalable (DAP) Vert à déposer au service de la mobilité individuelle de la Direction des Relations Internationales pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant en France.

via un dossier de Demande d'Admission Préalable dématérialisé sur la plateforme "Études en France" pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger signataire de la convention "Études en France" :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html#position>

Site Internet Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

<https://international.pantheonsorbonne.fr/venir-paris-1-pantheon-sorbonne/etudiant-en-mobilite-individuelle>

- o **Procédure de candidature en Master 1^e année (M1)**

Pour les formations et les candidatures relevant de son périmètre, la procédure de candidature s'effectue *via* la plateforme nationale. En dehors de ce périmètre, les candidatures s'effectuent *via* le portail ECandidat ou bien *via* le portail Études en France (voir ci-dessous).

- o **Procédure de dépôt des candidatures de la Licence 2^e année au Master 2^e année**

- *via* le portail ECandidat pour les étudiants ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, de la Confédération suisse et pour les étudiants dont le pays de résidence ne figure pas sur le portail Etudes en France.

- *via* le portail Études en France** (EEF, ex-CEF) pour les étudiants internationaux résidant dans un pays signataire de la convention Études en France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.pantheonsorbonne.fr/international/foreign-students/full-degree-studentapplication/>

- *via* le portail PSE Application pour les étudiants du Master mention APE 1^e et 2^e année : <https://www.pse-application.eu/>

Modalités d'examen des dossiers de candidature d'entrée en Master (M1 et M2)

Les commissions composées de deux membres *a minima* et présidées par un enseignant chercheur pourront utiliser un ou plusieurs des critères d'admission cités ci-dessous :

- Le *curriculum vitae* du candidat (stages, expérience à l'étranger, vie associative...) et les relevés de notes,
- Des pré-requis spécifiques à chaque formation (notamment concernant les licences d'origine, le niveau de langue, ou le suivi de certaines matières lors de la licence),
- Le projet professionnel et/ou de recherche,
- Lettre de motivation explicitant le projet professionnel et/ou de recherche et la cohérence du parcours,
- L'expérience professionnelle,
- La tenue d'épreuves spécifiques (orales ou écrites),
- La tenue d'un entretien, en présentiel ou en visioconférence,
- L'obtention d'un concours ou bien d'un test d'entrée,
- La présentation d'un dossier thématique,
- Tout autre élément qui pourra soutenir positivement le dossier du candidat.

- o **Procédure de dépôt des candidatures en Doctorat**

- *via* l'application ECandidat ou ADUM

- o **Reprise d'étude et Validation d'Acquis :**

<https://formationcontinue.pantheonsorbonne.fr/reprendre-ses-etudes-ou-valider-ses-acquis>

Dates des campagnes des candidatures

Les **périodes de candidatures** sont définies pour chacune des formations et précisées sur les sites Internet des composantes.

Diplômes	Dates des campagnes de candidatures
Licence 1	Conformément au calendrier <i>Parcoursup</i> (candidature sur la plateforme nationale <i>Parcoursup</i>)
Licence L2-L3 *	Du lundi 11 mai au mardi 2 juin 2026 (inclus)
Licence professionnelle	Du lundi 2 mars au lundi 11 mai 2026 (inclus)
Master 1	Conformément au calendrier <i>Monmaster</i> (candidatures sur la plateforme nationale <i>Monmaster</i>)
Vœux en M2	Du lundi 23 mars au jeudi 30 avril 2026 (inclus)
Master 2 *	Du jeudi 30 avril au mardi 19 mai 2026 (inclus)
Doctorat	Au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 (inclus)
Capacité (EDS)	Du jeudi 7 mai au jeudi 2 juillet 2026 (inclus)
VAE/VES	Au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 (inclus)
VAP	Selon les dates des composantes
Formations portées par la Formation Continue (FCPS)	Du mercredi 1 ^{er} avril au vendredi 11 décembre 2026 (inclus), détail selon le calendrier FCPS

* Dispositions particulières possibles : formations en alternance, formations en partenariat avec d'autres établissements

Inscription administrative et pédagogique

Toute personne désireuse d'être admise à participer en qualité d'usager du service public aux activités de l'université, doit avoir satisfait aux formalités d'inscription administrative et pédagogique.

L'inscription administrative des étudiants doit impérativement être réalisée avant le début des cours et dans le respect du calendrier *infra*. L'inscription administrative est annuelle et personnelle. Elle est renouvelée au plus tard au début de chaque année universitaire.

Le règlement des droits universitaires doit être régularisé dans les cinq jours suivant la connexion, si le paiement en trois fois n'a pas été sélectionné. Les étudiants n'ayant pas respecté ces procédures ne pourront pas être inscrits sur les listes des usagers autorisés à composer aux examens.

L'inscription pédagogique est subordonnée à l'inscription administrative : elle doit être réalisée au plus tard trois semaines après le début des cours. L'inscription pédagogique correspond au choix des heures de travaux dirigés et des options. Elle s'effectue en ligne par « IP Web » selon le calendrier fixé par les composantes. Les dates sont communiquées lors des journées de pré-rentrées, dans les brochures de présentation de la filière, sur les sites Internet des composantes, dans la rubrique concernée.

La réorientation en Licence : semestres 1 et 3 : le Pôle Offre de formation de la DEVE adresse une note aux composantes courant octobre concernant la procédure et la mise en place des commissions de réorientation chargées d'examiner la réorientation des étudiants en Licence au semestre 2 (L1, S2). La procédure de réorientation est dématérialisée *via* ECandidat.

La césure : le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur et la circulaire n° 2019-030 du 10-4-2019 fixe les modalités relatives à la mise en œuvre d'une période de césure.

Dates limites des inscriptions administratives**

Diplômes	Dates limites des inscriptions administratives
Licence 1 (néo-entrant)	Conformément au calendrier <i>Parcoursup</i>
Licence L1 (redoublants), L2, L3	Lundi 14 septembre 2026 (inclus)
CPGE (cumulatifs)	Vendredi 11 décembre 2026 (inclus)
Master 1 (y compris redoublants et master MEEF)	Lundi 14 septembre 2026 (inclus) (consulter le calendrier <i>Monmaster</i>)
Master 2 (y compris redoublants et master MEEF)	Lundi 28 septembre 2026 (inclus)
Doctorat***	Jeudi 26 novembre 2026 (inclus)
Formation à distance L1-L2-L3-M1-M2 (Arts plastiques et IED)	
Capacité en Droit (EDS)	Lundi 2 novembre 2026 (inclus)
Diplômes d'universités (DU) et autres (préparations, certificats...)	
Préparation CRFPA	Lundi 11 décembre 2026 (inclus)
VAE/VES	Vendredi 28 mai 2027 (inclus)
VAP	Vendredi 27 novembre 2026 (inclus)
Préparation à l'Ecole Nationale de la Magistrature	Lundi 11 janvier 2027 (inclus)
Auditeurs libres	Mercredi 30 septembre 2026 (inclus)
Etudiants internationaux (en attente de visas)	Lundi 19 octobre 2026 (inclus)

** Interruption estivale des inscriptions administratives : [du jeudi 23 juillet \(12h\) au mercredi 26 août 2026 \(10h\)](#). ***Les soutenances prévues après le 31 décembre de l'année, supposeront nouvelle inscription avec paiement des droits universitaires

*Espace Économique Européen

Les titulaires d'un diplôme d'accès à l'enseignement supérieur de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Confédération Suisse :

Allemagne, *Andorre*, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, *Confédération Suisse*, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, *Islande*, Italie, Lettonie, *Liechtenstein*, Lituanie, Luxembourg, Malte, *Monaco*, *Norvège*, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, *Saint-Marin*, Slovaquie, Slovénie, Suède, *Vatican*.

**Etudes en France (EeF)

Etudiants étrangers hors Espace Economique Européen et hors Suisse et résidant dans l'un des pays ci-dessous :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Birmanie, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes Unis, Equateur, Etats-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Pérou, Qatar, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.